

TOURNOI DU GARLABAN

DOUBLE - MIXTE
GYMNASE SERGE MESONES

29-30/04
2023



AUBAGNE
en Provence



Bienvenue à toutes et à tous à la 4^{ème} édition du Tournoi du Garlaban se déroulant en terre Aubagnaise. Le Badminton Club Aubagnais vous attend nombreuses et nombreux au gymnase Serge Mesonès, Traverse de la Vallée à Aubagne.

Membres du comité organisateur du BCAUB :

- Président : Xavier Guillon
- Vice-présidente : Sandrine Chatelet
- Trésoriers : Johan Buso et Léo Ballongue
- Secrétaires : Eloïse Rion et Sarah Aubry
- Organisateurs : Julie Regnard, Marc Alain Chenesseau, Hugo Bacchis
- Juge Arbitre : Régis Gibily
- GEO : Jean-Yves Pépino

Après quelques années compliquées concernant les rassemblements sportifs, nous sommes heureux de pouvoir organiser cette 4^{ème} édition en toute sérénité. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le respecter. Si vous avez une question lors de votre inscription, relative à un forfait ou autre, vous pouvez contacter le JA ou le club via les adresses présentes dans le règlement.

Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux sur les terrains aubagnais !

Règlement particulier

1°) La compétition est autorisée par la FFBad et se déroule selon les règles fixées par elle (règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

2°) Tout participant doit posséder sa licence FFBad pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition

3°) La compétition accueillera les disciplines suivantes : Doubles le samedi, et Mixtes le dimanche, dans les tableaux : N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P et NC.

Pour une meilleure valorisation des tableaux, l'organisateur hiérarchisera leur confection sous la forme de TOP dénommés ainsi TOP A, TOP B, TOP C, TOP D, etc.), Les joueurs ne s'inscrivent pas dans une série, mais ils seront placés dans le tableau correspondant à leur CPPH.

4°) L'inscription est autorisée dans les deux disciplines (Doubles et Mixtes). Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé de la paire ne peut pas être 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. L'organisateur se réserve le droit de modifier unilatéralement toute inscription erronée (qui ne correspondrait pas aux présentes limites ou après actualisation du CPPH à la date du tirage au sort s'il y a lieu). L'intégralité des tableaux de DH et DD aura lieu samedi, et les DMx le dimanche.

5°) Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du JA.

6°) Les matchs sont auto-arbitrés. Si besoin, le JA pourra faire appel à un joueur libre pour faire office d'arbitre.

7°) Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son nom risque une disqualification du tableau par le JA, quel que soit le stade de la compétition.

8°) Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match pour débiter la rencontre, au 2ème appel et après 5 minutes, le JA pourra prononcer un WO voire même, l'exclusion de la compétition. Les 3 minutes incluent le test des volants.

9°) Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc, tout joueur doit être présent dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

10°) Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Il ne pourra quitter le terrain qu'aux pauses légales mais devra alors être revenu à temps pour reprendre le jeu.

11°) Le nombre de participants est limité à 180, soit 90 paires. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans chacun des tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription+droits d'engagement).

Dans la mesure du possible, des poules de 4 seront confectionnées, dans ce cas, il y aura toujours 2 sortants.

12°) Les organisateurs en accord avec le JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Notamment, ils pourront regrouper, scinder des séries (par rapport au CPPH) ou supprimer des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.

13°) Les volants en plume seront à la charge des joueurs, à partage égal.

14°) Le volant plume agréé pour ce tournoi, en cas de litige entre les joueurs est le volant élite de la marque Babolat référence 2 et sera en vente à la salle au tarif de 18 €. Les joueurs P et NC joueront en plume.

15°) Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les 2 conseillers des joueurs qui devront être assis sur les chaises ou bancs prévus derrière le terrain de leur équipe.

16°) Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

17°) Les joueurs peuvent s'inscrire «au choix» dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Dans ce cas, il sera remboursé de ses droits d'inscription.

18°) Le montant des frais d'inscription est, par joueur, de 20€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux.

Les inscriptions doivent être reçues par le Comité organisateur avant le 08 avril 2023 par mail à : tournoidugarlaban@gmail.com, seule l'utilisation du support fourni par l'organisateur est recevable. Le chèque, posté à l'ordre de BCA13, validera l'enregistrement définitif des inscrits au Club.

19°) La date limite d'inscription est fixée au 08 avril 2023. Les têtes de séries seront choisies avec le CPPH du 13 avril 2023 pour le tirage au sort le 22 avril 2023. Les convocations seront envoyées au plus tard le 25 avril 2023, aux responsables des inscriptions et mis en ligne sur Badiste. Des consignes sanitaires seront fournies en même temps que les convocations en fonction des directives gouvernementales et fédérales. Les convocations seront envoyées au plus tard le 24 Avril 2023, aux responsables des inscriptions et mis en ligne sur Badiste.



20°) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, il peut être réduit en accord avec les joueurs.

21°) Tout volant touchant un obstacle (y compris la structure) situé au-dessus du terrain sera faute, sauf au service, où le joueur pourra servir une deuxième fois (dans la limite d'un par set).

22°) Le Club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

23°) En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées intégralement.

24°) Tout forfait après le tirage au sort, même justifié, ne sera pas remboursable, excepté si l'organisateur a pu compléter la paire avant le début du tournoi.

25°) Tout joueur souhaitant s'absenter momentanément du tournoi, doit signaler son départ à la table de marque et laisser son numéro de portable.

26°) Le JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respectera pas un des points du règlement. Seul un responsable du Badminton Club Aubagnais (compétition ou inscription) pourra porter réclamation écrite auprès du JA.

27°) Chaque joueur doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage. Il devra prévenir le Club organisateur et fournir à la ligue les justificatifs : contact@liguepacabad.org ou par courrier à l'adresse de la ligue Provence Alpes Cote d'Azur Badminton, 230 avenue du Sable d'Or, 13270 Fos-sur-Mer.

28°) En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent durant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le JA peut interdire la compétition à un mineur se présentant sans représentant.

Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par écrit auprès du JA. (art 2.14 du RGC).

29°) L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au JA avant son premier match.



30°) L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur (ou paire) qui n'aurait pas respecté le règlement ou une personne parmi les organisateurs ; ou qui aurait perturbé ou critiqué celui-ci.

31°) Le comité organisateur se réserve le droit et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du tournoi.

Toute personne désirant user de son droit de s'opposer à l'utilisation de son image, doit le faire savoir au plus tard, lors de sa 1^{ère} entrée dans le gymnase, du 1^{er} jour du tournoi, auprès du comité organisateur.

32°) Tant qu'une paire n'a pas renoncé officiellement à son inscription valablement enregistrée auprès de l'organisateur, et ce 8 jours avant la date du tirage au sort, elle ne devra pas s'inscrire, ni participer, à un autre tournoi ou GP, le même week-end que celui du tournoi.

33°) La participation à la 4^{ème} édition du Tournoi du Garlaban implique l'adoption de TOUS les articles de ce règlement.

34°) Le tournoi sera doté de 2400€ de récompenses (montant pouvant être revu à la baisse si le nombre maximal d'inscrits n'est pas atteint).

Fait à Aubagne le 21/11/2022

Le Juge Arbitre

Le Badminton Club Aubagnais
M. Xavier GUILLON



AUBAGNE